



Le périmètre du Plan Particulier d'Affectation du Sol "quartier Saint – Jacques / Bon - Secours" est situé le long du côté Est du boulevard Anspach entre la place Fontainas et le Plattestein. Cette position centrale au cœur du Pentagone, toute proche de la Grand Place et de la Bourse est particulièrement intéressante tant en terme d'accessibilité que par la multitude de services, d'équipements et de commerces offerts à l'habitant. La valeur historique et esthétique du cadre de vie complète avantageusement ce tableau.

Depuis une dizaine d'années, le quartier Bon-Secours a subi de fortes transformations. Considéré, il y a peu, comme défavorisé, il a retrouvé aujourd'hui la prospérité, d'abord sous l'impulsion des initiatives privées, puis sous celles des autorités publiques.

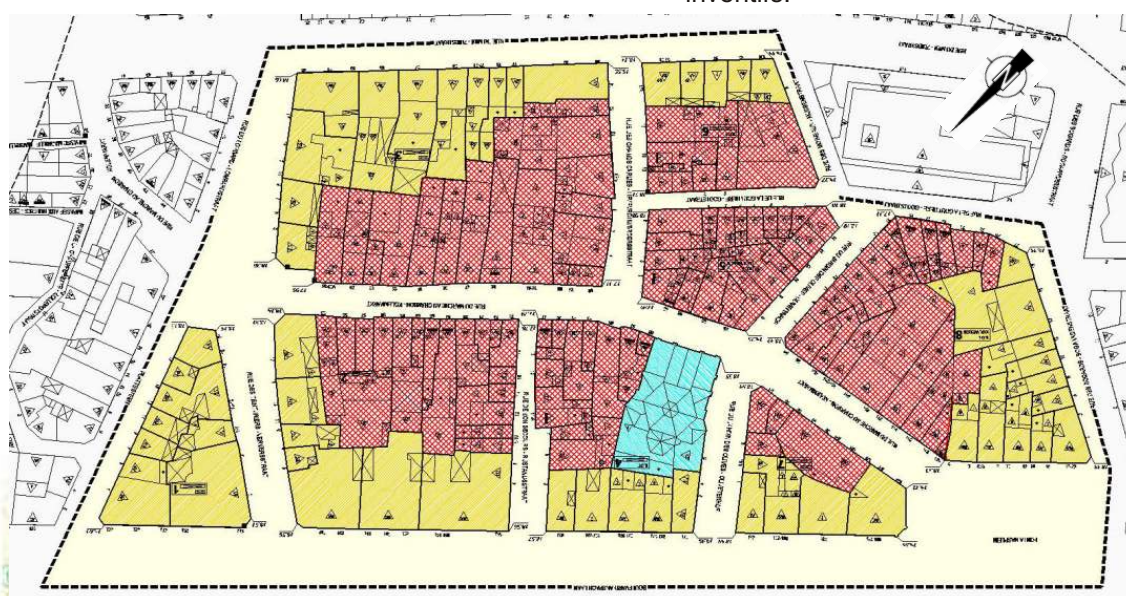
Le visage du quartier est multiple. Toutefois, les fonctions les plus représentées, dans ce périmètre, sont de nature commerciale aux rez-de-chaussée et de nature résidentielle aux étages, avec un certain nombre de pôles culturels, administratifs et d'équipements.

Les objectifs essentiels, qui ont été poursuivis dans la mise au point du Plan Particulier d'Affectation du Sol, sont les suivants :

- le maintien de la **population**, des **activités** et du cadre **bâti** existant ;
- la **coexistence harmonieuse** des fonctions existantes et futures ;
- la préservation et la valorisation du **patrimoine architectural** ;
- la **dédensification** graduelle du bâti en intérieur d'îlot ;
- la **réurbanisation intégrée** d'une partie d'un îlot aux formes incompatibles avec le tissu particulier du centre ancien.

Le Plan Particulier d'Affectation du Sol a comme objectif de maintenir et développer les rythmes du parcellaire ancien et les séquences remarquables tout en permettant au quartier d'évoluer. Le plan d'affectations garantit le maintien et la **prédominance de l'affectation logement, tout en permettant une mixité contrôlée des fonctions des rez-de-chaussée.**

En matière de protection du patrimoine identifié comme majeur, le plan s'attache à **conserver le bâti** existant tout en assurant le renouveau de l'habitat et sans décourager les esprits inventifs.



Maître de l'Ouvrage

Ville de Bruxelles,
Département
Urbanisme

Etat d'avancement

Dossier de base
approuvé par
le gouvernement
le 24/06/1999

Date

2002